

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la commission
chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à
un refus d'inscription**

A.Gt 17-07-2015

M.B. 14-08-2015

Le Gouvernement de la Communauté française;

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, notamment l'article 97;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 octobre 2014 déterminant le mode de fonctionnement de la commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 octobre 2014 portant désignation des membres de la Commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription;

Considérant la proposition transmise en date du 2 juillet 2015 par le Conseil d'administration de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres de la Commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription, en vertu de l'article 97, § 2, alinéa 1^{er}, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

A. en qualité de Président et de Vice-Président :

M. Michel DELNOY (ULG), Président, et
M. Georges SIRONVAL (HECH), Vice-Président;

B. en qualité de personnels des établissements d'enseignement supérieur :

1. M. Michel DELNOY (ULg), membre effectif;
2. M. Dominique LAGASSE (ULB), membre effectif; Mme Delphine de JONGHE (USL-B), membre suppléant;
3. Mme Isabelle DURANT (UCL) membre effectif;
4. Mme Christelle KIEHM (ULg), membre effectif;
5. Mme Catherine BENEDEK (ULB), membre effectif;
6. M. Piotr SOBIESKI (UCL), membre effectif;
7. M. Charles BRICMAN (UNamur), membre effectif;
8. M. Georges SIRONVAL (HECH), membre effectif; M. François DEBAST (HE PHSpaak), membre suppléant;
9. Mme Cécile BASTAITS (HELB-IP), membre effectif;
10. Mme Christine FAGARD (HE Galilée), membre effectif;



11. Mme Stéphanie DEHOUCK (HELHa), membre effectif;
12. M. Efstratios ANAGNOSTOU (HE Condorcet), membre effectif;
13. Mme Isabelle MOURAUX (HELMo), membre effectif;
14. Mme Fabienne LECRIS (ICHEC), membre effectif;
15. Mme Noémie CREVECOEUR (HECH), membre effectif;
16. Mme Elise PISSART (Saint-Luc Liège), membre effectif; M. Christophe Alix (Le 75), membre suppléant;
17. M. Olivier PONCELET (IAD), membre effectif;
18. M. Alexandre GAREAU (Conservatoire Royal de Liège), membre effectif;

C. en qualité d'étudiants des établissements d'enseignement supérieur :

1) M. Werner SAUSSEZ (FEF), 1^{er} suppléant, M. PAUWELS Antoine, 2^e suppléant, M. Alexis PRICKARTZ (FEF) et 3^e suppléant, M. Nicolas LEMOINE (FEF);

2) M. Yohan VINCENT (UNECOF) et Mme Violette BRASSART (UNECOF), suppléante.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 octobre 2014 portant désignation des membres de la Commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur pour l'année académique 2015-2016.

Bruxelles, le 17 juillet 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT